



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 13 MARS 2025**

Date de convocation :

06/03/2025

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mars à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Armande IGLESIAS, Thierry COMES, Frédéric CRAVO, Mélissa OBBIH, Béatrice GONZALEZ, Danielle POUDADE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Raphaël LOPEZ (pouvoir à Jérôme PARRILLA), Xavier BERAGUAS (pouvoir à Caroline PAGÈS) Evelyne FUENTES (pouvoir à Armande IGLESIAS), Yasmine SEBAHOUI (pouvoir à Alain MARGALET),

Absents : Marielle ALONSO, Matias ROBIN, Valérie CRIBELLET, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE
M. Alain DOMENECH a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/25 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES POUR LES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES SUR LES RÉSEAUX D'EAU 2025 RUE DE LA PARAYRE – RUE DES CARMES – PLACE ST JACQUES ET RUE ST-SEBASTIEN (TRONÇON).

Le Maire rappelle le programme d'envergure pour l'amélioration continue du rendement des réseaux d'eau potable de la commune, acté par délibération du 30 novembre 2023 pour 2024, 2025 et 2026.

Il rappelle également la délibération prise le 13 février 2025 pour ajouter les rues de la Parayre, place St Jacques, rue St Sébastien (portion) et rue des Carmes, non prévus au schéma directeur, mais depuis le 6 février 2025, nous subissons des casses des canalisations et en moins d'une semaine, nous en sommes à la 7^{ème} réparation. Il s'agissait de modifier la demande de subvention déposée en septembre 2024.

En ce qui concerne le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, il préfère une demande de subvention spécifique aux nouvelles rues. Le montant des travaux est de 203 150,95 € HT.

Suite à la situation, il est proposé de procéder aux travaux de remplacement des canalisations d'eau potable sur les rues de la Parayre, place St Jacques, rue St Sébastien (portion) et rue des Carmes.

Par avenant aux marchés engagés avec Fabres Frères et JCK (maîtrise d'œuvre), le montant des dépenses s'élève à 203 150,95 € HT, soit 243 781,14 € toutes dépenses confondues.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VALIDE la réalisation des travaux de réfection des réseaux d'eau sur les rues de la Parayre, place St Jacques, rue St Sébastien (portion) et rue des Carmes (délibération du 12/2/2025),

APPROUVE sans réserve l'avenant de travaux établi par l'entreprise Fabre Frères pour un montant hors taxe de 195 512,50 €,

APPROUVE également et hors subvention, l'avenant de travaux établi par l'entreprise Fabre Frères pour un montant hors taxe de 145 950 €, pour la réfection des chaussées des rues des Pyrénées, impasse du 19 mars, impasse de la glacière et rue des génévriers, en lien avec les travaux de réseaux,

APPROUVE sans réserve l'avenant de maîtrise d'œuvre établi par le bureau d'études JCK, pour un montant hors taxe de 12 292,65 €,

DEMANDE au Département une subvention aussi élevée que possible, d'autant que la commune est désormais France ruralités revitalisation (FRR),

S'ENGAGE à rembourser au Département un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non respect des obligations fixées par le Département,

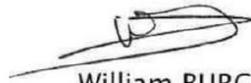
PREND acte que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi de l'aide, la durée totale de validité de celle-ci étant fixée à quatre ans,

REALISE cette opération de renouvellement de conduite d'eau potable selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 13 mars 2025

Le Maire



William BURGHOFFER

